

ÉDITORIAL  
Améliorer l'activité  
économique

© Virginie de Galzain

Le Président a confirmé ce que la situation sanitaire impose : un prolongement de quatre semaines du confinement. Mais le maintien de notre économie sous perfusion va rapidement atteindre ses limites. C'est pourquoi la Cfdt propose la négociation, par entreprise ou par branche, de protocoles de déconfinement. Ceux-ci devront étudier les conditions de la reprise pour les sous-traitants, fournisseurs et clients : la reprise d'activité est-elle possible ? pour quelles réalisations ? à destination de quels clients ? Il faudra décrire et sécuriser, en parallèle, toutes les étapes de l'activité des salariés : les déplacements domicile-travail, l'entrée sur les lieux de travail mais aussi les lieux dont doivent être écartés ceux qui présentent des symptômes. En somme, modifier l'organisation du travail dans le strict respect des gestes barrières et permettre aux travailleurs de reprendre sereinement leur activité.

**Philippe Portier,**  
secrétaire national

• LE MAINTIEN DES MISSIONS ESSENTIELLES DE PÔLE EMPLOI, UNE PRIORITÉ P. 2  
• DE NOUVEAUX MOYENS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE P. 3



L'Eurogroupe (la réunion des ministres des Finances des États membres de la zone euro) en pleine visioconférence...

© Patricia De Melo Moreira/EUC/Ropi-REA

## EUROPE

UNE LABORIEUSE RÉPONSE  
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

APRÈS PLUSIEURS ÉCHECS, LES PAYS DE L'UE ONT RÉUSSI À DÉPASSER LEURS ÉGOÏSMES NATIONAUX EN OFFRANT UNE RÉPONSE COORDONNÉE À LA CRISE SANITAIRE. IL EN ALLAIT DE LA SURVIE DE L'IDÉE EUROPÉENNE.

**J**eudi 9 avril, les ministres des Finances de la zone euro, auxquels étaient associés les États hors zone, ont trouvé un accord. Une réponse économique et politique coordonnée saluée par Yvan Ricordeau, secrétaire national chargé des questions européennes. « Cet accord constitue une réponse économique massive et concrète par la mise à disposition de tous les États membres de moyens financiers prenant en compte les enjeux sociaux, notamment le chômage partiel. Outre le fait qu'il intervient dans le domaine sanitaire [qui ne relève pourtant pas de la compétence européenne], cet accord a également une

signification politique. Il redonne du sens à la solidarité européenne en enclenchant un mécanisme de mutualisation des dettes. Les grands pays européens, dont l'Allemagne, sont aujourd'hui plus alignés qu'ils ne l'étaient auparavant. »

**Dangereuses dissensions**

Jusqu'à alors, les égoïsmes nationaux prévalaient. Au point que Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, était sorti de sa réserve pour qualifier de « danger mortel » les dissensions au sein de l'UE. Le Conseil européen de 16 mars s'était achevé sur un échec. La réunion de l'Eurogroupe (celle des ministres des Finances

de la zone euro) du 7 avril n'avait pas non plus abouti après seize heures de négociations malgré les exhortations d'Européens convaincus, Confédération européenne des syndicats (CES) en tête. Après avoir qualifié l'attitude européenne d'inacceptable dans les médias, Laurent Berger, en sa qualité de président de la CES, s'était même fendu d'un courrier à Bruno Le Maire dans lequel il enjoignait le ministre français des Finances à tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord et « sortir ensemble de la crise qui nous frappe tous ». Le premier signal positif viendra de la Banque centrale européenne (BCE), qui annonçait le rachat

... de 750 milliards d'euros de dette des pays européens en sus des 120 milliards décidés auparavant – permettant ainsi de pouvoir continuer à emprunter à des taux bas. Mais l'accord du 9 avril va plus loin en matière de coordination en mettant en place trois fonds distincts pour un montant total de 540 milliards d'euros. Le premier relève du Mécanisme européen de stabilité (MES) créé en 2012 à la suite de la crise financière de 2008. D'un montant de 240 milliards d'euros, il est destiné aux dépenses directement ou indirectement liées à la crise sanitaire (équipements hospitaliers, salaires des soignants, etc.). Grâce à ce fonds, chaque pays de l'Union pourra emprunter l'équivalent de 2% de son PIB sans se voir contraint de mener des politiques d'austérité, comme cela avait été le cas lors de la crise grecque. C'était notamment la crainte de l'Italie et de l'Espagne quand, a contrario, les pays du Nord (Allemagne et Pays-Bas en tête) refusaient de se montrer solidaires en raison de la « mauvaise gestion » de ces pays. Le deuxième fonds, de 200 milliards d'euros, est une garantie de prêt de la Banque européenne d'investissement

(BEI) destinée aux entreprises, notamment aux PME et TPE pour faire face à leurs difficultés de trésorerie liées à l'absence ou à la réduction de leur activité. Le troisième fonds, d'un montant de 100 milliards, est un prêt garanti par la Commission européenne visant à soutenir le chômage partiel (*lire l'encadré*).

### Fonds de relance économique

Parallèlement, l'accord prévoit la création d'un fonds de relance économique pour soutenir l'activité une fois la crise sanitaire passée. Le montant évoqué est de 500 milliards supplémentaires. Mais rien n'est précisé sur la forme, les modalités de recours ou les éventuelles conditionnalités. Ce fonds pourrait être abondé par les fameux « corona bonds », qui sont en fait des obligations. « Pour l'heure, il semble difficile d'aller plus loin dans la mutualisation des dettes des pays européens, mais cela reste une exigence de la CES et de la CFDT », affirme Yvan Ricordeau. Ce premier pas de solidarité accompli par les ministres européens des Finances devrait être validé par le Conseil européen des chefs d'États et de gouvernement qui doit se tenir cette semaine.

Didier Blain

### CENT MILLIARDS POUR SOUTENIR LE CHÔMAGE PARTIEL

Au moment où les pays de l'UE sont à l'arrêt et où le chômage fait un bond historique, le fonds appelé SURE tombe à pic. Ce dispositif, récemment proposé par la Commission européenne, doit permettre le déblocage de prêts aux pays qui mettent en place des mécanismes de chômage partiel ou des équivalents en vue de favoriser leur généralisation. Il constitue également une forte incitation en direction des pays qui ne disposent pas de ce dispositif (notamment certains pays de l'est de l'Europe) de s'y inscrire pour limiter au minimum la casse sociale provoquée par la crise sanitaire dans de nombreux secteurs. Rappelons que près de 15 millions de travailleurs européens sont aujourd'hui en situation précaire à cause du coronavirus. La France compte à elle seule 8 millions de salariés en chômage partiel,

tandis que l'Espagne a enregistré 300 000 chômeurs de plus depuis le début de la crise. « En créant ce fonds de 100 milliards d'euros pour aider les pays qui ont recours au chômage partiel, la Commission von der Leyen est au rendez-vous et envoie un message fort, rapide et répond à une demande du mouvement syndical européen », constate Yvan Ricordeau. Lors de la crise de 2008, il avait fallu attendre plusieurs mois une réponse de la Commission européenne. » Concrètement, le fonds SURE prend la forme d'une garantie de prêt de la Commission pour les États membres à hauteur de 100 milliards. « Ce n'est pas le dispositif de réassurance-chômage européenne que revendiquent la CFDT et la CES. En revanche, il pose la première brique d'une solidarité européenne face au chômage. »



© Stéphane Audras/REA

Les missions de Pôle emploi ont été redéfinies en cette période de crise. La majorité des agents sont en télétravail et font face à un afflux inédit d'appels.

## CHÔMAGE MAINTENIR LES MISSIONS ESSENTIELLES DE PÔLE EMPLOI, UNE PRIORITÉ

**N**e pas se laisser abattre. Telle semble être la devise adoptée par les agents de Pôle emploi, dont la mission de service public est scrutée de près. Alors que la direction avait d'abord cherché à réorganiser ses équipes pour assurer une continuité de service public et répondre in situ aux demandes urgentes, le droit de retrait exercé par nombre d'agents et la menace d'un droit d'alerte côté syndical l'ont amené à repenser sa stratégie. Aujourd'hui, une grosse partie de l'effectif total est en télétravail, et les missions ont été réorientées.

### Accueil et accompagnement dématérialisés

« Avec la fermeture des agences au public, le nombre d'appels a explosé mais, jusqu'à présent, les agents font face », explique Sandrine Étienne, la déléguée syndicale centrale. Elle en veut pour preuve les 200 000 demandeurs d'emploi qui en

temps normal viennent actualiser leur situation en agence et qui, depuis le 28 mars, doivent effectuer leur démarche en ligne ou par téléphone. « Tous ont été contactés dès les premiers jours du confinement ; aujourd'hui, 70% sont actualisés. » Un travail titanesque mais apprécié qui ne doit pas faire oublier aux conseillers leurs autres missions. Ces « activités essentielles » que sont le calcul des droits (première préoccupation des personnes qui se retrouvent au chômage) ou encore les entretiens d'inscription, que la CFDT a souhaité maintenir, même à distance, vu la durée indéterminée du confinement et le risque de surchauffe à la réouverture des agences. Sans oublier l'application de la prolongation du versement de l'allocation chômage pour les chômeurs en fin de droits après le 1<sup>er</sup> mars, décidée par les pouvoirs publics. Là aussi, sous la pression de la CFDT.

Anne-Sophie Balle

### UN GESTE À DESTINATION DES DÉMISSIONNAIRES

Pendant la crise, le gouvernement a souhaité que les échanges avec les partenaires sociaux permettent de « faire remonter du terrain les difficultés rencontrées par les salariés ». La CFDT avait donc alerté sur les conséquences de l'application de la réforme de l'assurance-chômage, notamment pour « les démissionnaires dotés d'une

promesse d'emploi mais n'ayant pu reprendre une activité du fait du confinement ». Le message semble avoir été entendu puisque la ministre du Travail a annoncé le 9 avril « une prise en charge par l'assurance-chômage de toutes les personnes ayant démissionné avant le 17 mars avec une promesse d'embauche en CDD ou CDI ».

## FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOUVEAUX MOYENS POUR SE FORMER

Les salariés en chômage partiel vont pouvoir se former gratuitement. Cette prise en charge à 100% des coûts pédagogiques annoncée par le ministère du Travail le 9 avril est saluée par la CFDT. «*Nous devons saisir cette occasion au niveau des branches pour élaborer des actions de formation adaptées aux difficultés propres à chaque secteur d'activité*», indique Yvan Ricordeau, secrétaire national responsable de la formation professionnelle. Une belle opportunité en vue de l'après-crise. Les salariés du commerce ou du tourisme par exemple peuvent tirer un réel bénéfice d'une montée en compétences linguistiques. Ce dispositif, financé par le Fonds national de l'emploi (FNE-Formation), doit être déployé à partir du 14 avril. Toutes les formations (sauf les obligatoires) sont éligibles, à condition d'être compatibles avec le confinement. Elles devront faire l'objet d'une convention signée entre l'entreprise ou l'opérateur de compétences (Opco) et la Direccte. Par ailleurs, l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle renforce le financement des VAE en fixant un forfait de prise en charge (limité à 3000 euros) par les Opco et les transitions pro. Ce forfait inclut la préparation

de la VAE, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette disposition est valide jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard; le délai sera précisé par décret.

### Une obligation reportée

Autre disposition de ladite ordonnance : le report de l'échéance du bilan des six ans, état des lieux du parcours professionnel de chaque salarié rendu obligatoire par la loi avenir professionnel. Cet entretien professionnel qui devait initialement se tenir au plus tard à la fin mars devra être organisé avant le 31 décembre 2020. La pénalité prévue en cas de non-respect de cette obligation est reportée d'autant. «*Nous avons clairement dit au ministère qu'il n'était pas question que la crise actuelle permette aux patrons de faire sauter cette obligation*, souligne Yvan Ricordeau. *Nous sommes satisfaits que la mesure soit confirmée. Il est de bon ton qu'elle soit reportée car la qualité du diagnostic réalisé suppose que l'entretien soit mené dans de bonnes conditions.*» D'autres mesures de l'ordonnance portent sur la prolongation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, afin d'éviter aux apprentis et stagiaires d'être pénalisés par la fermeture des centres de formation et le report des dates d'examen.

Marie-Nadine Eltchaninoff

Les salariés du tourisme, dont la reprise de l'activité est liée aux mesures de sortie du confinement, pourraient massivement se former durant la période.



© Pascal Sittler/REA

## TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS LA PLATEFORME DE RESSOURCES CFDT

C'était l'un des engagements du congrès de Rennes : représenter l'ensemble des travailleurs, y compris les indépendants, tous ces travailleurs des plateformes, les solos, les free-lances et les slashers (les personnes qui cumulent plusieurs activités, entre salariat et auto-entrepreneariat) «*Toutes ces nouvelles formes d'emploi qui jusqu'à présent étaient restées un peu "sous les radars" des organisations syndicales de salariés dont la nôtre*», précise Marylise Léon, secrétaire générale adjointe de la CFDT, chargée de la coordination du projet. Le 6 avril, le lancement d'Union est venu concrétiser ce projet. La plateforme d'informations, de conseils et de ressources est ainsi destinée à tous les indépendants, «*exceptés ceux qui dépendent d'un ordre (avocats, médecins, kinés ou infirmières en libéral, etc.)*, indique la secrétaire générale adjointe. *En revanche, certains travailleurs se sont d'ores et déjà constitués en collectif - les VTC, par exemple, qui peuvent donc tout à fait adhérer à Union et y retrouver un collectif.*»

### Travail commun

Sur [www.union-independants.fr](http://www.union-independants.fr), les professionnels pourront trouver une offre de services évolutive en fonction des besoins, des demandes et des spécificités des métiers. La Confédération travaille pour cela avec plusieurs fédérations (Transports et Environnement; Services; Communication, Conseil, Culture, etc.). Le site a surtout l'ambition de «*devenir un espace d'expression permettant de faire émerger des revendications. Que ces travailleurs puissent eux-mêmes contribuer à construire leurs propres revendications pour renforcer le socle, encore quasi inexistant, de leurs droits et de leurs protections.*»

Emmanuelle Pirat

Push web

⬇️ À NE PAS RATER  
CETTE SEMAINE...

### [Article] L'industrie dans la tourmente

«*Mis à part, peut-être, l'électronique, tous les secteurs de l'industrie sont à l'arrêt ou presque. Bien que temporaire, cette situation soulève de grandes inquiétudes pour l'avenir. Les usines françaises commencent à peine à relever la tête après une décennie noire. Cette nouvelle crise risque de fragiliser de nouveau tout le secteur productif français*», explique Stéphane Destugues, secrétaire général de la CFDT-Métallurgie. À lire sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr), rubrique «*Actualités*».

### [Reportage] "Il ne faut pas que le virus rentre!"

Dans les prisons, les agents sont sur le qui-vive. La surpopulation carcérale constitue le terrain idéal pour la propagation du Covid-19. À Bordeaux, Lille ou Paris, les agents de la pénitencier craignent que les prisons ne deviennent les nouveaux foyers épidémiques... sans qu'il leur soit possible de faire face. Le 6 avril, 704 cas de suspicion étaient enregistrés du côté du personnel, et 669 détenus présentaient des symptômes. À lire sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr), rubrique «*Actualités*».

### [Article] Négocier sous tension, l'exemple du transport de fonds

Baisse d'activité, chômage partiel, tentative de passage en force du patronat... : le secteur du transport de fonds rencontre de sérieuses difficultés. La CFDT a limité la casse en négociant un code de bonne conduite pour ceux qui travaillent encore. Grâce au dialogue social, des garanties sur l'emploi à moyen terme ont également pu être instaurées dans certaines entreprises. Exemple avec les 3800 salariés de la Brink's. À lire sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr), rubrique «*Actualités*».

## CHU DE LIMOGES

# UNE PERMANENCE 7J/7 DÉDIÉE AUX SALARIÉS

LES MILITANTS CFDT DU CHU DE LIMOGES SE SONT RAPIDEMENT ORGANISÉS POUR RÉPONDRE AUX INQUIÉTUDES DES AGENTS. DURANT LA CRISE SANITAIRE, LA CFDT CONSERVE PLUS QUE JAMAIS SON LEITMOTIV : ÊTRE PRÉSENT AUX CÔTÉS DES SALARIÉS !

**D**epuis le début de la crise sanitaire due à la rapide diffusion du coronavirus sur l'ensemble du territoire français, les militants CFDT du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Limoges sont sur tous les fronts. «*Notre premier objectif consiste à garder le lien avec nos 180 adhérents et avec l'ensemble des agents, explique Fabienne Gaillard, la secrétaire de section. C'est ce que nous faisons en temps normal, mais c'est plus que jamais indispensable dans la période que nous traversons.*» Télétravail, garde d'enfants, conditions de travail, inquiétude quant à leur propre santé et celle de leurs proches... : les sujets de questionnement voire d'inquiétude ne manquent pas. Afin de faire face à cet afflux, une permanence a immédiatement été mise en place par les militants de la section CFDT. Ils se relayent pour assurer une présence physique ainsi qu'une permanence téléphonique et courriel sept jours sur sept.

### D'abord, bien informer sur la réalité de la situation

«*Le téléphone et la boîte mail chauffent*», témoigne Jonathan Faugères, responsable adjoint au développement et militant de la section. Tous les agents peuvent compter sur la réactivité des équipes. «*Soignants, administratifs, ambulanciers, techniciens de laboratoire, logisticiens, intendants d'étage, brancardiers, cadres, services techniques, service restauration, blanchisserie, équipe d'entretien, étudiants, corps médical, service informatique... personne ne doit*

*rester sans réponse!*», insiste ce cuisinier de métier. L'équipe diffuse par voie d'affichage des tracts et communique via les réseaux sociaux. Elle assure une mise à jour régulière de sa page Facebook, ce qui lui permet d'informer les 6 000 personnels que compte l'établissement de la réalité de la

et peuvent même changer d'heure en heure. Pour coller à l'actualité et fournir l'information la plus juste et utile, la CFDT participe à l'ensemble des réunions de crise quasi quotidiennes avec la direction. C'est l'occasion de faire un point sur le nombre de patients atteints hospitalisés, de personnels



© Patrick Allard/REA

Pour la section du CHU de Limoges, l'objectif n° 1, c'est de rester en contact avec les 180 adhérents CFDT... mais également avec l'ensemble des agents.

situation. Un enjeu d'importance alors que les canaux d'information se multiplient... et qu'ils sont loin d'être toujours alimentés par des personnes bien renseignées.

### Des réunions de crise quasi quotidiennes

«*Il y a beaucoup de fausses informations, d'on-dit qui circulent. Les collègues ne savent plus qui croire ni qui écouter. Entre les bruits de couloir, les choses entendues à la télévision... Ça part rapidement dans tous les sens. Nous, nous sommes là pour dire les choses telles qu'elles sont.*» Tout va très vite. Les consignes, comme les informations, évoluent à un rythme particulièrement soutenu

médicaux et non médicaux absents. Ce temps d'échange permet surtout à l'équipe de faire remonter les dysfonctionnements, les préoccupations ou les problèmes rencontrés par les agents dans les services. «*Nous sommes préoccupés par la hausse des infections liées au Covid-19 dans certains services*», alerte Jonathan. Le militant déplore la lenteur avec laquelle le matériel est arrivé dans l'établissement. «*Il a fallu se battre pour que chacun puisse obtenir les équipements de protection nécessaires et en quantité suffisante! Inévitablement, quelques collègues sont tombés malades avant...*» Parce que

la question des effectifs est centrale, les militants CFDT n'ont pas hésité à rejoindre leur service et «*reprenre la blouse blanche*». Le CHU accueille des patients de l'est de la France et plusieurs professionnels limougeaux sont partis prêter main-forte à leurs collègues des établissements parisiens. La solidarité tourne à plein régime, chacun souhaitant aider et, quand cela est possible, se porter volontaire afin de pallier les absences. Pour Fabienne, la secrétaire de section (et sage-femme avant tout), «*la question ne s'est pas posée. Je n'ai pas hésité une seule seconde. C'est naturel. Nous avons beau être militants syndicaux, notre premier réflexe de soignant est de répondre présent et de retourner auprès des patients!*».

### Prendre rendez-vous avec "l'après"

«*Une fois l'urgence passée, que ce soit vis-à-vis des patients ou de l'appui aux salariés et adhérents, il sera temps de parler de l'après et des implications de cette crise, que ce soit en matière de charge de travail ou d'organisation du travail.*» La section veillera alors à ce que les sacrifices et le dévouement des agents ne soient pas oubliés. «*Tous ensemble, les personnels des hôpitaux montrent, encore une fois, leur motivation et leur attachement au service public. Dans l'immédiat, l'essentiel est de parer au plus urgent : la santé de tous et toutes*», insiste Jonathan. Les annonces du président de la République lors de son discours à Mulhouse, relatives au plan massif d'investissements et de revalorisation des carrières, ont bien été entendues en Nouvelle-Aquitaine. «*C'est là la triste mais salutaire illustration des alertes que porte la CFDT depuis des années, à savoir qu'il est urgent de repenser les modalités de financement de notre système de santé*», conclut Fabienne. L'équipe CFDT du CHU de Limoges a d'ores et déjà pris rendez-vous avec l'avenir.

Guillaume Lefèvre



EHPAD

## LES PERSONNELS FACE AU CONFINEMENT

**D**epuis quelques jours, nous constatons qu'un certain nombre de professionnels d'Ehpad, sous l'impulsion de leur direction, se confinent dans leur établissement», alerte Évelyne Rescanières, secrétaire générale de la Fédération CFDT Santé-Sociaux. Alors que les résidents des Ehpad comptent pour près du tiers du nombre de décès dus au Covid-19, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé une mesure radicale concernant les 700 000 résidents et l'ensemble des personnels soignants et accompagnants. «Partout où cela sera possible, j'encouragerai toute

explique Fabienne Deconchat, du Syndicat santé-sociaux de Haute-Vienne. «Les organisations syndicales n'ont pas été informées!» Idem dans le Lot-et-Garonne, où trois établissements ont déjà mis en place ce confinement. «On s'assoit sur le code du travail. Que se passe-t-il en cas d'accident en dehors du temps de travail? Comment sont pris les temps de repos?», s'interroge Julia Morel, secrétaire générale du Syndicat santé-sociaux du Lot-et-Garonne. Dans un établissement, elles dorment à sept par dortoir, les règles de distanciation sociale ne sont pas respectées...» Dans les Landes,

Elle a rappelé qu'il n'existait aucune preuve scientifique que le confinement est efficace. Elle a aussi signifié son opposition au confinement total, se félicite Béatrice. L'ARS a néanmoins fait savoir qu'elle restait ouverte à l'adaptation des cycles de travail, sur la base d'une négociation et de l'accord formel des représentants des salariés.»

### «Les soignants sont des héros, pas des martyrs»

Une option pour le Syndicat santé-sociaux des Landes, à condition que cela soit assorti de règles strictes : protection de la santé des personnels et des résidents, conditions de logement dignes, rémunérations adéquates, temps de travail respectés et congés supplémentaires. «Nous tenons à rappeler que ces préconisations ne sauraient être déployées sans obtenir, en amont, l'assentiment individuel de tous les professionnels concernés. Aucune forme de pression ou de contrainte ne saurait être tolérée. Seuls les personnels volontaires peuvent s'y inscrire. Le Président fait des soignants des héros, il ne doit pas en faire des martyrs», martèle Béatrice. Même son de cloche du côté de la fédération. «Le dialogue social doit être privilégié. Il est inadmissible que les personnels doivent se sacrifier pour pallier les insuffisances du système. Si les professionnels possédaient les équipements nécessaires, s'ils avaient accès au dépistage et à du renfort personnel, ils ne seraient pas contraints de se confiner.» Pour la CFDT-Santé-Sociaux, cette situation ne peut durer. Elle demande au gouvernement une solution qui ne mette pas en danger la vie des uns pour sauver celle des autres.

Guillaume Lefèvre

### UN TIERS DES SALARIÉS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

Dans une récente étude, la Fondation Jean-Jaurès estime que 34% des actifs continuent de travailler sur leur lieu de travail habituel. Parmi eux, les personnels des hôpitaux et de supermarchés. À côté de cette «première ligne», une proportion quasi équivalente (30%) contribue à faire fonctionner la machine économique et la société en deuxième ligne. Les 36% restants sont des actifs ayant été mis en congés ou qui sont en congés maladie (15%), en chômage partiel ou au chômage (21%).

### LES PRÉVISIONS VERTIGINEUSES DE L'OIT

L'Organisation internationale du travail estime à 1,25 milliard le nombre de travailleurs qui pourraient être impactés en 2020 par une perte d'emploi ou une baisse drastique du nombre de leurs heures de travail en raison de la pandémie. «Plusieurs secteurs économiques essentiels souffrent d'une chute vertigineuse de la production, notamment l'hôtellerie-restauration, l'industrie manufacturière, la vente en gros et au détail ainsi que les activités immobilières et le monde des affaires. Le niveau de chômage atteint dépendra de la rapidité de la reprise de l'activité économique dans la seconde partie de l'année et de l'efficacité des mesures prises pour stimuler la demande de main-d'œuvre.»

### SNF : DES ALERTES RÉPÉTÉES ET UNE ENQUÊTE OUVERTE

Il proposait de la chloroquine à ses salariés contaminés. Le fondateur de SNF, entreprise leader du traitement des eaux basée près de Saint-Étienne, a été placé en garde à vue début avril après un signalement de l'inspection du travail et un dépôt de plainte émanant de la CFDT. «Des salariés se rendaient au travail la peur au ventre, contraints et forcés par un chantage à l'emploi, c'est inacceptable», s'insurge le Syndicat chimie-énergie Rhône-Alpes Ouest. Dès le début du confinement, l'entreprise avait présenté un plan de continuité de l'activité aux élus du CSE dans lequel elle maintenait la totalité de ses activités, ne respectant pas les règles de protection des salariés.



© Frédéric Maigrot/RÉA

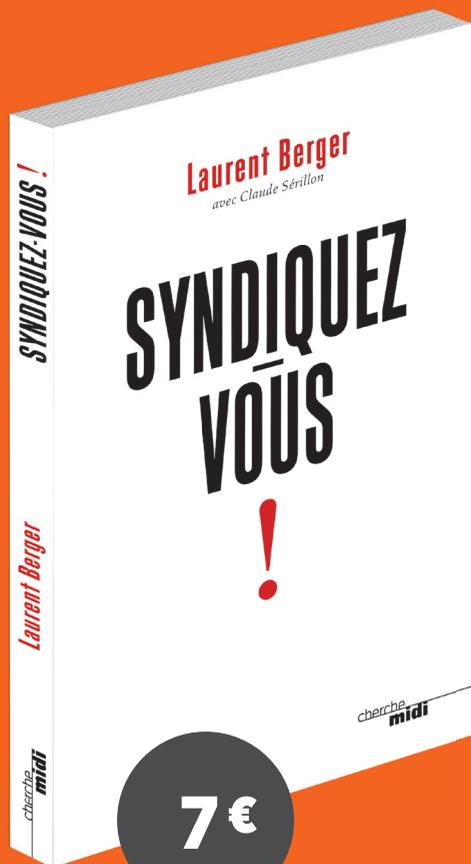
démarche pour que le personnel [...] des Ehpad puisse sortir le moins possible de ces établissements.» La décision fait bondir la fédération : «Elle a été faite au mépris des règles d'hygiène élémentaires, du respect des gestes barrières, de la législation sur le temps de travail et du dialogue social.»

### Un confinement strict imposé aux agents et salariés

Sur le terrain, les élus déplorent l'attitude de plusieurs directions. Ainsi, les responsables d'un établissement ont convoqué les agents le vendredi pour un confinement effectif dès le lundi,

Béatrice Jayo fait le même constat : la direction d'un Ehpad de Biscarrosse a convoqué les agents et leur a signifié la mise en place quasi immédiate du confinement. «Devant les inquiétudes légitimes des agents, les incompréhensions et les réticences des personnels, la direction a tenu des propos extrêmement culpabilisants afin de les faire céder. Les contractuels étaient particulièrement ciblés.» Le syndicat a condamné ces méthodes. Il a alerté la Direccte et l'Agence régionale de santé, parvenant ainsi à faire reculer la direction. «Grâce à notre action, l'ARS a rapidement réagi.

# Cfdt: SYNDIQUEZ-VOUS !



C'est un témoignage militant que porte Laurent Berger dans ce livre écrit avec le journaliste Claude Sérillon.

À travers son parcours et surtout les rencontres de militantes et militants dans les équipes CFDT, il appelle chacun à s'engager sur son lieu de travail et plus largement dans la société.

Syndiquez-vous ! raconte ce que représente l'engagement syndical pour les hommes et les femmes au quotidien : agir pour de meilleures conditions de travail, faire partie d'un collectif, inventer une nouvelle manière de vivre au travail de façon plus solidaire... mais aussi une belle voie d'émancipation personnelle et collective !

Un témoignage qui rend fier de s'engager et donne envie de découvrir le syndicalisme !

Éditions du CHERCHE MIDI  
ISBN : 978-2-7491-6249-24  
RÉF. L452

Frais  
de port

**OFFERTS**

Cfdt:

## **SYNDIQUEZ-VOUS !** Réf. L452

**À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFDT PRODUCTIONS**

Prix 7€ x exemplaire(s) = €

TOTAL = €

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mèl

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au 01 42 03 83 53 ou [catalogue@cfdt.fr](mailto:catalogue@cfdt.fr)

**COMMANDE À ADRESSER À CFDT Productions** 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19  
accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFDT Productions.



**CFDT.FR**

## AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Pas de confinement pour l'action syndicale !



© InfoCom CFDT

La CFDT d'Auvergne-Rhône-Alpes a maintenu les activités essentielles à son fonctionnement en télétravail. « Nos organisations interprofessionnelles sont mobilisées pour apporter leur soutien à l'ensemble des militants et des travailleurs », explique Pierrick Aillard, secrétaire général de l'URI. Une newsletter a été créée dès la première semaine de confinement, *Flash trait d'union*, publiée chaque mercredi. C'est le fil orange de la période. Son objectif est de rendre visible

les ressources disponibles et de recueillir des informations utiles : celles liées à l'épidémie mais aussi des témoignages de militants. On y trouve également des liens avec les espaces de l'ARC et de Réponses à la carte ainsi qu'une sélection d'événements culturels régionaux en ligne. Un point hebdomadaire est fait avec les coordinations et les syndicats afin de faire remonter l'ensemble des problématiques rencontrées. Comme ailleurs, l'accès aux équipements de protection dans la plupart des

secteurs pose encore problème. Depuis le 16 mars, l'URI a chaque semaine un contact avec l'Agence régionale de santé et la Direccte. Les Unions territoriales interprofessionnelles se tournent vers les conseils départementaux pour obtenir des lignes claires sur les conditions d'exercice des travailleurs, les modalités de mise en œuvre des plans de continuité et les garanties financières apportées pour soutenir l'économie sur le territoire.

#### Envisager l'après-crise

« Nous pensons aussi à demain : créer de nouveaux modules de formation sur les risques professionnels et la santé au travail, analyser les initiatives menées en télétravail et trouver des pistes d'amélioration et de déploiement dans les entreprises et établissements qui pourraient répondre aux attentes des militants dans la période post-confinement », précise Pierrick Aillard. Car nous avons besoin de nous projeter dans l'avenir. »

Claire Nillus

## PAYS DE LA LOIRE

### Quatre outils d'appui aux salariés, adhérents et militants

Réactivité, centralisation et solidarité sont les mots d'ordre qui guident l'équipe régionale des Pays de la Loire dans la période. Dès le 13 mars, une cellule d'urgence était mise en place autour des secrétaires des unions départementales (UD) et des exécutifs régionaux. « Un point hebdomadaire permet de partager les situations et difficultés de terrain et d'adapter notre fonctionnement régional pour être le plus efficace possible », développe Anne-Flore Marot, pilote de la cellule. Au même moment, une boîte mail spécifique était installée pour répondre aux demandes des équipes syndicales et des adhérents. L'objectif est double : ne pas saturer les

boîtes mail de l'interpro et répondre aux demandes de façon coordonnée avec le syndicat. « Un tableau actualisé et partagé quotidiennement permet de voir qui répond à quoi. » Et lorsque la situation est urgente, l'information est remontée aux services de l'État. C'est le troisième outil d'appui aux militants durant la période. Toute situation bloquée ou dangereuse pour les salariés est remontée par l'Union régionale interprofessionnelle (URI) des Pays de la Loire à la Direccte ou l'ARS, avec lesquelles un « canal d'urgence » a été ouvert. « Elles sont déjà intervenues à trois reprises, dans la journée, suite à nos sollicitations », évoque l'URI. Enfin, un questionnaire destiné

aux équipes vise à recueillir des informations sur la prise en charge de la crise par les entreprises et les impacts de celle-ci sur l'emploi et les conditions de travail.

#### Visières solidaires !

Parce qu'elle se veut également une vitrine des solidarités pendant le confinement, l'URI a décidé de relayer l'ensemble des actions auxquelles participent ses militants – comme cette chaîne de bénévoles de la Mayenne qui organise la fabrication et l'acheminement de matériel de protection pour les soignants. En une semaine, le groupe a distribué plus de 1100 visières aux structures sanitaires et médico-sociales...

Anne-Sophie Balle

## CORSE

### La solidarité... ne suffit pas

Avant même que l'expression soit connue, l'île a été un cluster. Marie-Jo Salvadori, la secrétaire générale de la CFDT-Corse, garde le sens de l'humour et de la formule malgré le désarroi dans lequel se trouve la Corse-du-Sud et en particulier Ajaccio. De fait, la situation sanitaire dans la cité napoléonienne est telle qu'à la fin mars un porte-hélicoptères de l'armée a été appelé à la rescousse pour évacuer vers le continent douze malades. En cause, la vétusté de l'hôpital de la Miséricorde, le centre hospitalier public d'Ajaccio. Sur ce sujet, le ton n'est plus à l'humour, même acide, de Marie-Jo : « Malgré le manque de moyens, de matériel et d'anticipation, les personnels se donnent à 3000% pour les malades avec les moyens du bord et un grand sens de la solidarité mais ça ne suffit pas ! La situation est proprement honteuse et indigne. » Elle n'est guère plus enviable dans les Ehpad et parmi les aides à domicile touchés par la pénurie de masques. Une situation dramatique dans une île à la population vieillissante et dont une bonne partie vit dans les villages difficiles d'accès.

#### Des craintes pour l'économie

Alors qu'un tiers de la population corse vit sous le seuil de pauvreté et qu'un quart du PIB insulaire provient du tourisme, l'inquiétude est grande pour l'avenir avec une saison touristique fortement compromise. « Pour l'instant, on tient sur la solidarité, y compris au sein de CFDT-Corsica – les militants prennent des nouvelles de tous les adhérents –, mais il va falloir que tout le monde, l'État comme la collectivité de Corse, se serre les coudes et mette des dispositifs en place pour préparer l'avenir le moins mal possible », conclut Marie-Jo.

Nicolas Ballot